

*L'ajournement*

**M. l'Orateur adjoint:** Je me permets de faire remarquer au député qu'il est anti-parlementaire d'accuser de mensonge un autre député. Pourriez-vous retirer vos paroles.

**M. Friesen:** Je vous ferai respectueusement remarquer, monsieur l'Orateur, que les dispositions du règlement relatif au débat d'ajournement ne permettent pas ce genre d'interruption.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député a utilisé un vocabulaire inacceptable au Parlement, quelque soit le moment. Je l'invite à reformuler ses propos.

**M. Friesen:** Je vais les reformuler et dire pourquoi le ministre semble m'avoir menti en disant: «le conseil n'a jamais émis de tel décret». Ou bien il induit la Chambre en erreur ou bien il ignore ce qui se passe au cabinet et ne mérite pas d'être ministre de la Couronne.

Quand je lui ai demandé à la Chambre pourquoi il avait fait cela, le solliciteur général a répondu que c'était à cause de «la présence au Canada d'agents ou de ressortissants de ces puissances en situation irrégulière». La loi sur l'immigration ne suffit-elle pas à régler ce problème? Le code criminel ne suffit-il pas? Notre système de tribunaux n'y suffit-il pas non plus?

● (2215)

Ce décret du conseil prévoit des camps d'internement de civils. Cela vise les citoyens et les immigrants reçus qui n'ont pas bénéficié de la protection des lois et de l'habeas corpus. Au cours du seul mandat du premier ministre, 450 citoyens du Québec ont été emprisonnés sans pouvoir bénéficier de la protection des lois et de l'habeas corpus. Le président de l'autre endroit a déclaré qu'il était complètement idiot d'emprisonner ces gens, car, logiquement, ils ne faisaient pas de tort à notre pays.

J'ai posé là des questions sérieuses et je voudrais obtenir une réponse ce soir même.

[Français]

**Mme Céline Hervieux-Payette (secrétaire parlementaire du solliciteur général):** Monsieur le président, il me fait plaisir de répondre à la question de l'honorable député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen). Toutefois, j'aimerais lui dire qu'elle me permet de clarifier la situation dans les cas où l'arrêté en conseil sur les plans d'urgence devra être mis en œuvre. La première circonstance serait en cas de guerre. La deuxième sera en cas d'atteinte à l'ordre public précédant la guerre, ou encore, le terrorisme. Et la troisième, en cas d'urgence à la suite d'un désastre d'ordre naturel.

Comme secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, nous serons donc en charge simplement des deux premières situations, puisqu'elles relèvent du ministère du solliciteur général. Le but de cet arrêté en conseil sera précisément de prévenir des cas dont celui de la dernière grande guerre qui a eu lieu surtout à cause du manque d'encadrement et de règlement comme celui que nous voulons faire adopter. Les mécanismes destinés à faire face aux responsabilités d'un gouvernement doivent être élaborés, ils seront divulgués sous peu et pourront être commentés selon l'habitude.

Je dois donc répéter, monsieur le président, que les nouvelles mesures auront pour but surtout d'assurer un équilibre entre les droits individuels et la sécurité du pays, et ils seront mis en vigueur seulement après proclamation devant ce Parlement. De plus, pour la gouverne de la Chambre je dirai qu'une mesure additionnelle de sécurité sera fournie aux citoyens pour se protéger des possibles abus des droits de la personne, puisque cette Chambre sera bientôt appelée à approuver une motion qui permettra d'adopter dans la Constitution du Canada une charte des droits. L'individu aura donc la possibilité de se protéger en vertu de la charte des droits, et finalement l'action du gouvernement sera encadrée tel que décrit dans l'arrêté en conseil.

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT—L'AIDE ACCRUE AUX MUNICIPALITÉS  
POUR LA CONSTRUCTION D'INSTALLATIONS DE TRAITEMENT  
DE MATIÈRES D'ÉGOUT

**M. Maurice Foster (Algoma):** Le 27 octobre, le ministre de l'Environnement (M. Roberts) annonçait un programme intitulé: «Accord sur la qualité de l'eau des Grands lacs» en vertu duquel une somme de 65 millions de dollars sera versée aux municipalités pour la construction d'une infrastructure municipale d'usines pour le traitement des matières d'égout et d'installations connexes durant les trois prochaines années. Je veux signaler au ministre que je lui sais gré d'avoir annoncé ce programme qui sera très utile dans ma circonscription où en vertu de ce programme, la somme de 5.6 millions de dollars sera dépensée durant les deux ou trois prochaines années. Conformément à l'accord sur la qualité de l'eau des Grands lacs, les dépenses suivantes ont été approuvées: une somme de 2.8 millions de dollars à Elliot Lake, de 1.45 million à Spanish, de \$1,263,000 à Little Current et une autre de \$42,000 à Blind River. Il s'agit de nouveaux projets dans le cas de Spanish et de Blind River. Quant à Little Current et à Elliot Lake, il s'agit de fonds qui viennent remplacer ceux qui étaient fournis dans le cadre du programme de contribution aux services communautaires qui s'est terminé à la fin de l'année. Les fonds versés d'après le programme ont été reçus avec satisfaction. Toutefois, en ce qui concerne la ville d'Elliot Lake en pleine expansion où il existe un programme de plusieurs millions de dollars pour l'aménagement d'un aqueduc et d'un système d'égout non seulement pour desservir la ville existante, mais également une autre ville actuellement en construction, la somme fournie en vertu de l'accord sur la qualité de l'eau des Grands lacs ne couvre pas entièrement le projet que nous avons envisagé ou prévu dans le cadre du programme de contribution aux services communautaires. En fait, ce programme accuse un déficit de 1.236 milliard de dollars. Le ministre a déclaré qu'il espérait s'entretenir sous peu avec le ministre provincial de l'Environnement, M. Norton, pour mettre au point des mesures appropriées pour combler ce déficit. J'espère que le secrétaire parlementaire en répondant ce soir pourra nous donner un compte rendu de cette réunion et des nouveaux faits qui en découlent.